



Cinquième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture

11–14 octobre 2022



Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 3
Titre :	De l'évaluation à la stratégie – Innovations aquacoles dans le Pacifique dans la perspective de la transformation bleue
Auteur(s) :	Tim Pickering, Conseiller principal en aquaculture Andrew Smith, Directeur adjoint de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME), Programme pêches côtières et aquaculture

Résumé :

Un rapport d'évaluation régionale de l'aquaculture a été présenté lors de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS. Ce rapport fait la synthèse des besoins et des priorités des États et Territoires insulaires océaniques dans le secteur aquacole. Les directeurs approuvent la conclusion du rapport selon laquelle l'aquaculture revêt une importance majeure sur le plan socioéconomique, recèle un grand potentiel économique dans le Pacifique, mais reste largement sous-développée, et acceptent d'utiliser ce rapport comme un outil d'information, ce qui permettra de contribuer à la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.

Les directeurs des pêches demandent à la CPS de préparer une proposition révisée concernant le processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, en tenant compte des observations formulées pendant leur quatorzième Conférence. Cette proposition révisée est présentée dans un nouveau document intitulé « Addendum au document de travail 6 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches ».

Aux fins de l'élaboration de la stratégie régionale, la cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5) est l'occasion de consulter les gouvernements et les administrations sur les innovations techniques régionales aquacoles qui sont susceptibles de contribuer à la « transformation bleue » des États et Territoires insulaires océaniques, en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et s'inscrivent également dans le cadre des orientations nationales adoptées

par les pays océaniques dans le sillage du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021.

Recommandations et conclusions :

Les membres sont invités à :

- a) **prendre acte** de l'acceptation d'utiliser le rapport d'évaluation régionale de l'aquaculture (document d'information 12 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches) comme un outil d'information sur les priorités et les besoins des membres en matière d'aquaculture, afin de contribuer à la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ;
- b) **prendre acte** de l'attention accordée à très haut niveau à l'aquaculture, tant à l'échelon régional que mondial, en raison de sa capacité à appuyer la transformation bleue et à contribuer aux orientations nationales des États et Territoires insulaires océaniques pour la transformation des systèmes alimentaires, afin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- c) **aider** la Division FAME de la CPS à répertorier les innovations aquacoles, qu'elles proviennent d'autres régions ou concernent uniquement le Pacifique, qui devraient être incluses en priorité dans la Stratégie régionale pour l'aquaculture et faire l'objet d'un transfert de technologie et/ou d'un développement à plus grande échelle.

Vers des stratégies visant à répondre aux problématiques prioritaires de l'aquaculture océanienne

Rapport d'évaluation régionale de l'aquaculture

1. Lors de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches, qui s'est tenue du 14 au 17 juin 2022, un rapport (document de travail 12)¹ a été présenté à l'issue d'un processus d'évaluation régionale de l'aquaculture mené à titre consultatif. Cette évaluation porte sur les besoins et les priorités des États et Territoires insulaires océaniques, et vise à surmonter les nombreuses difficultés qui empêchent la région de tirer des avantages à long terme du développement d'une aquaculture durable. En effet, ces difficultés limitent les possibilités de contribution du secteur en matière d'emploi, de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de protection de l'environnement, de renforcement des ressources halieutiques et des écosystèmes, et de croissance économique.
2. Le rapport d'évaluation régionale de l'aquaculture examine les besoins et les priorités des États et Territoires océaniques membres de la CPS en matière d'aquaculture. Il formule une recommandation de processus consultatif en vue d'élaborer une stratégie régionale pour l'aquaculture, et propose des domaines à inclure dans la stratégie. Il donne une idée de ce à quoi pourrait ressembler la stratégie.
3. Les directeurs des pêches approuvent la conclusion du rapport selon laquelle l'aquaculture revêt une importance majeure sur le plan socioéconomique, recèle un grand potentiel économique dans le Pacifique, mais reste largement sous-développée, et acceptent de faire part à la Division FAME de leurs observations sur les principaux enjeux, objectifs, contraintes, ou omissions recensés, et sur tout autre point important relatif au contenu du projet d'évaluation régionale de l'aquaculture, en vue de la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.
4. Les directeurs des pêches admettent que l'évaluation régionale de l'aquaculture brosse un tableau fidèle de la situation actuelle de l'aquaculture dans la région, et acceptent d'utiliser l'évaluation régionale de l'aquaculture comme un outil d'information sur les priorités et les besoins des membres en matière d'aquaculture, ce qui permettra de contribuer à la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.

Point sur le processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture

5. Les directeurs des pêches demandent à la CPS de préparer une proposition révisée concernant le processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture, les consultations avec les parties prenantes et l'échéancier associés, sur la base du projet de processus exposé dans le document de travail 6 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches, pour diffusion auprès des membres en vue d'une décision intersession des directeurs des pêches. Cette proposition révisée est présentée dans

¹ Integrated Aquatic Solutions. 2022. Assessment of the aquaculture needs, priorities and future direction in the Pacific Islands region (Évaluation des besoins, priorités et orientations futures en matière d'aquaculture en Océanie). Projet de rapport final, 8 mai 2022. Document d'information 12. Quatorzième Conférence des directeurs des pêches, 14-17 juin 2022. Nouméa, Nouvelle-Calédonie : Communauté du Pacifique. 94 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/pxwff>

un nouveau document intitulé **Addendum au document de travail 6 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches²**.

6. Les principaux enseignements à tirer des observations formulées par les délégués de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches sont les suivants :
 - a. il convient de concevoir des approches flexibles, pays par pays, en vue du processus de consultation, plutôt qu'une approche prescriptive et universelle ;
 - b. la période comprise entre la quatorzième Conférence des directeurs des pêches et la RTMCF5, qui se tiendra en octobre 2022, ne sera pas suffisante pour élaborer et mettre en œuvre ces approches et rechercher des soutiens, ces opérations nécessitant davantage de temps. Pour la CPS, la meilleure solution consiste à faire valider le projet de stratégie durant l'intersession, entre octobre 2022 et mars 2023 (c'est-à-dire entre la RTMCF5 et la quinzième Conférence des directeurs des pêches).
7. Lors de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM3), qui s'est tenue à Kiribati le 25 août 2022, les ministres ont souligné l'importance des pêches côtières et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la préservation de la culture et le développement économique, et ont mis en évidence l'importance majeure de l'aquaculture sur le plan socioéconomique, ainsi que son grand potentiel économique dans le Pacifique, tout en reconnaissant qu'elle reste largement sous-développée, comme constaté dans l'évaluation régionale de l'aquaculture.
8. Les ministres ont salué les progrès accomplis au regard du processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et de l'échéancier associé, l'objectif étant de garantir la réalisation d'une partie de ce potentiel. Ils ont souligné la nécessité que la stratégie prenne en compte la biosécurité aquatique, renforce la résilience en diminuant la dépendance à l'égard des biens et matériaux importés utilisés dans le secteur, prenne exemple sur d'autres régions dont le secteur aquacole est florissant, et tire des enseignements du rôle joué par le secteur privé dans l'accélération des progrès.
9. Ils ont approuvé la nécessité d'une approche régionale du développement de l'aquaculture, et ont observé que ces travaux sont importants pour mettre en œuvre les volets de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 en lien avec l'économie bleue.

Innovations aquacoles dans la perspective de la transformation bleue du Pacifique

Soutien de haut niveau aux fins de la libération du potentiel de l'aquaculture

10. L'importance accordée par les ministres de la Pêche à l'aquaculture dans le cadre de l'économie bleue, ainsi qu'à l'élaboration par les membres de la CPS d'une stratégie régionale pour l'aquaculture, s'inscrit dans un contexte mondial plus large. Alors que les États et Territoires insulaires océaniques déterminent les besoins et aspirations en matière d'aquaculture à inclure en priorité dans la Stratégie régionale d'aquaculture, les membres peuvent s'inspirer des initiatives, expériences et nouveaux concepts internationaux élaborés en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD). Nous pouvons anticiper la manière dont les progrès et l'innovation dans le secteur

² [ajouter la référence/le lien vers l'addendum au document de travail 6 de la quatorzième Conférence – à ajouter sur le site Web de la quatorzième Conférence et sur celui de la RTMCF5 sous forme de document d'information]

aquacole océanien vont s'inscrire dans ce paysage international aquacole en perpétuelle mutation, en particulier lorsque ce secteur est considéré sous l'angle des systèmes alimentaires.

11. Les professionnels de l'aquaculture des États et Territoires insulaires océaniques testent déjà plusieurs innovations dans le domaine de l'aquaculture. Il est temps d'en dresser l'inventaire, ainsi que de toutes celles dont nous avons entendu parler mais que nous n'avons pas encore éprouvées, afin de recenser les plus prometteuses pour continuer à renforcer et soutenir le secteur. Aujourd'hui, la Division FAME de la CPS a besoin de votre aide pour recenser les innovations dans lesquelles la région doit investir.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et économie bleue dans le Pacifique

12. Pour ce faire, il est possible de s'inspirer des efforts déployés par le secteur aquacole mondial pour contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Citons par exemple les événements d'envergure internationale, comme les Conférences mondiales sur l'aquaculture (GCA) organisées tous les dix ans par la FAO, qui ont donné lieu en 2021 à la déclaration de Shanghai, ainsi que les exposés principaux sur l'aquaculture et les tables rondes d'experts du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021. Ils exposent en termes concrets plusieurs idées de mesures que le secteur aquacole pourrait mettre en œuvre pour atteindre les ODD.
13. Les documents de référence 9, 10 et 11 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches visent à informer les membres de la CPS sur la transition d'une réflexion axée sur la « sécurité alimentaire » à une réflexion axée sur les « systèmes alimentaires » à l'échelle mondiale. La plupart des États et Territoires insulaires océaniques disposent désormais d'orientations nationales en faveur du renforcement des systèmes alimentaires, qui mettent l'accent sur l'intégration dans les économies verte et bleue (voir document de référence 10).
14. Le terme « économie verte » est issu de la Conférence Rio+20 et fait référence à l'objectif d'assurer la croissance socioéconomique sans dégrader l'environnement. L'« économie bleue » est l'application de ce même concept aux océans. La production alimentaire dans l'économie bleue se heurte à une difficulté particulière : trouver le juste équilibre entre les effets sociétaux et la durabilité écologique. Cet objectif peut être atteint dans le cadre de la transformation bleue, qui permettra dans le même temps à l'économie bleue de contribuer à la transformation des systèmes alimentaires.
15. La transformation bleue correspond à la manière dont la FAO envisage désormais de parvenir à un équilibre entre la nécessité d'effets sociétaux positifs et celle d'une durabilité écologique de la production alimentaire de l'économie bleue. Elle comporte trois volets principaux :
 - Intensification de l'aquaculture afin de soutenir les stocks halieutiques et nourrir la population mondiale. Étant donné que la majorité des hausses de l'approvisionnement proviendront de l'aquaculture, il convient de la déployer à plus grande échelle, de s'attaquer aux goulets d'étranglement liés à l'utilisation des ressources, et de procéder à un transfert des connaissances dans le cadre du développement durable de l'aquaculture.
 - Transformation de la pêche par une amélioration de la gestion. La pêche peut améliorer les moyens de subsistance et l'approvisionnement. Pour ce faire, il convient de s'attaquer à la surpêche et à la surcapacité, de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

(INDNR) et de reconstituer les stocks surexploités. Toutefois, la gestion efficace de toutes les pêches est un objectif non négociable de la transformation bleue.

- Améliorer les chaînes de valeur de la pêche. Améliorer l'efficacité, la viabilité et l'inclusivité des chaînes de valeur de la pêche. Fournir des sources d'approvisionnement supplémentaires et garantir des avantages socio-économiques, une distribution et un accès équitables.

16. Pour répondre aux besoins d'accroissement de l'approvisionnement durable en poisson, la FAO a recensé les domaines prioritaires suivants aux fins de la transformation bleue de l'aquaculture. Cette liste n'est pas contraignante pour les États et Territoires insulaires océaniques, mais elle constitue un point de départ utile pour nos réflexions :

- Innovation dans le domaine de la biosécurité et de la lutte contre les maladies
- Innovation dans le domaine de la formulation des aliments et des techniques d'alimentation
- Amélioration et diversification génétiques
- Technologies numériques et systèmes intelligents
- Approches d'intégration des écosystèmes et traitement des effluents (chaînes de valeur de la pêche zéro déchet et économie circulaire)
- Effets et opportunités découlant du changement climatique

17. L'aquaculture de mollusques bivalves comestibles, une activité mineure pour le moment dans les États et Territoires insulaires océaniques, est un exemple d'innovation susceptible de libérer un grand potentiel. Il s'agit d'un type d'« aquaculture régénérative » qui améliore l'environnement, ne nécessite pas de compléments alimentaires, filtre les eaux côtières, piège le carbone, offre un habitat aux poissons, peut être liée à la gestion communautaire des pêches et fournit des aliments aquatiques riches en nutriments au bénéfice de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, et permet de mobiliser les femmes et les jeunes. Elle peut donc « cocher les cases » de l'innovation dans les domaines suivants : *alimentation ; diversification des espèces aquacoles ; diversification des environnements aquacoles ; biosécurité ; inclusivité ; opportunités découlant du changement climatique ; intégration des écosystèmes (avec la pêche), et ; traitement des effluents*. Toutefois, pour libérer ce potentiel, des interventions ciblées sont nécessaires en termes de capacité des éclosiers, de sécurité alimentaire et d'assurance qualité.

18. Étant donné que l'aquaculture revêt une importance majeure sur le plan socioéconomique, recèle un grand potentiel économique dans le Pacifique, mais reste largement sous-développée, et qu'il existe un appel mondial à la « transformation bleue » de l'aquaculture, il est opportun d'examiner :

- a. dans quelle mesure l'aquaculture océanique s'oriente déjà vers la « transformation bleue », et
- b. dans quelle mesure elle peut encore innover ?

Recommandations et conclusions :

Les membres sont invités à :

- a) **prendre acte** de l'acceptation d'utiliser le rapport d'évaluation régionale de l'aquaculture (document d'information 12 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches) comme un outil

d'information sur les priorités et les besoins des membres en matière d'aquaculture, afin de contribuer à la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ;

- b) **prendre acte** de l'attention accordée à très haut niveau à l'aquaculture, tant à l'échelon régional que mondial, en raison de sa capacité à appuyer la transformation bleue et à contribuer aux orientations nationales des États et Territoires insulaires océaniques pour la transformation des systèmes alimentaires, afin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- c) **aider** la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS à répertorier les innovations aquacoles s'inscrivant dans le cadre de la « transformation bleue », qu'elles proviennent d'autres régions ou concernent uniquement le Pacifique, qui devraient être incluses en priorité dans la Stratégie régionale pour l'aquaculture et faire l'objet d'un transfert de technologie et/ou d'un développement à plus grande échelle.

Groupes de travail : innovations aquacoles dans la perspective de la transformation bleue

Questions traitées par les groupes de travail

1. Quelles innovations aquacoles (éprouvées ou non) les participants trouvent-ils particulièrement intéressantes ou appropriées dans nos contextes aquacoles océaniques, et pourquoi ?
2. Quels expériences ou enseignements les participants ont-ils déjà tirés des innovations aquacoles – a) lesquelles sont aujourd'hui considérées comme prêtes à être déployées à plus grande échelle pour contribuer à la transformation bleue, ou b) lesquelles sont confrontées à des obstacles ou à des contraintes qui les rendent difficilement applicables pour le moment, mais pourraient voir leur potentiel libéré par des interventions ciblées ?
3. Quels types d'interventions sont nécessaires pour déployer ou débloquent ces innovations aquacoles prometteuses dans les États et Territoires insulaires océaniques ?
4. Remarque : si le temps disponible ne permet pas d'examiner un très grand nombre d'innovations, il convient d'axer les débats sur i) l'aquaculture régénérative, et ii) la transformation numérique et les systèmes intelligents (en particulier pour améliorer les données et les statistiques aquacoles au niveau des exploitations et à l'échelon national).